Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_145-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-145 : Autorisation au maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements en 2026 (budget principal)
Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Article L1612-1 En savoir plus sur cet article...
Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)

L'article L1612-1 du CGCT précise que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_145-DE

Considérant que l'autorisation du conseil municipal précise le montant et l'affectation des crédits,

Vu la délibération n°DE2025-033 du 2 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget principal ;
Vu la délibération n°DE2025-111 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif du budget principal,
Vu la délibération n°DE2025-XXXX portant approbation de la décision modificative n°2 du budget primitif du budget principal,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1er décembre 2025,

Entendu l'exposé de M. le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- Autoriser le maire à engager, liquider et mandater à compter du 1er janvier 2026, avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement suivantes :
- Autoriser le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Opération n°	Libéllé opération	Compte	Libellé compte	Objet de la dépense	Montant TTC
-					
117	Cinéma	2313	Constructions	Travaux d'entretien	60 000,00 €
162	Travaux d'aménagement du littoral	2128	Autres agencements et aménagements	Travaux imprévus, hors marché en cours	20 000,00 €
19	Voiries et réseaux	2315	Installations, matériel et outillage techniques	Accord cadre à bons de commande	170 000,00 €
195	Mât Fenoux	2128	Constructions	Travaux d'aménagement de la plateforme haute	10 000,00 €
199	Travaux Eglises	21318	Autres bâtiments publics	Travaux de sécurisation église St Raymond	10 000,00 €
201	Centre technique communal			Déménagement du local menuiserie	10 000,00 €
208	Renouvellement urbain	20422	Bâtiments et installations	Aides à la réhabilitation Opah-RU	30 000,00 €
209	Plaine sportive	2188	Autres	Poursuite aménagement	20 000,00 €
211	Bâtiment Rue Emile Combes	21318	Autres bâtiments publics	Travaux pour le relogement des élèves	20 000,00 €
213	Système d'information	21838	Autre matériel informatique	Matériel divers	5 000,00 €
30	Acquisition de terrains	2115	Terrains bâtis	Différents terrains ou espaces en projet d'acquisition	20 000,00 €
4142	Travaux bâtiments communaux	21318	Autres bâtiments publics	Travaux d'urgence et d'entretien	30 000,00 €
4143	Signalétique générale	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Travaux de peinture sur voirie de début d'année	30 000,00 €
4151	Théâtre Madec			Travaux d'urgence et d'entretien	10 000,00 €
66	Acquisition de matériels	2188	Autres		10 000,00 €
					455 000,00 €

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS